



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU JEUDI 08 JUILLET 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 29 Juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 10
Nombre de procuration :05

Extrait n°BC-07-2021/128

Objet : Approbation du plan de financement pour l'acquisition du logiciel ANC.

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTE, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

AVAIENT DONNE PROCURATION

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Bruno Nestor AZEROT, Frédéric BUVAL à Bruno Nestor AZEROT, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Norbert MONSTIN à Joseph PERASTE, Sainte-Rose CAKIN à Germain DUTON.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Lucien SALIBER, Thierry MARECHAL, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE,
Partis en cours de séance : Norbert MONSTIN, Sainte-Rose CAKIN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Considérant que le logiciel métier utilisé par les agents du SPANC et les agents du service administratif pour la gestion des contrôles réalisés par le SPANC ne répond plus aux besoins de ce service, notamment en termes de vitesse d'exécution, en termes de facturation mais également pour ce qui concerne la récupération de bases de données propriétaires.

Considérant qu'il s'agit pour la collectivité de remplacer ce logiciel métier par un logiciel disposant d'un module de facturation, d'un accès full web, et permettant la récupération simple de base de données extérieures.

Considérant que l'opération concerne :

- La fourniture d'un logiciel métier pour la gestion du parc d'assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération, l'installation et le paramétrage du logiciel pour permettre une utilisation par le service ;
- La reprise et l'intégration des données existantes ;
- La formation des différents utilisateurs ;
- Les prestations d'accompagnement nécessaires à la réussite du projet ;
- L'hébergement de la base en solution full web ;
- L'intégration et la récupération des fonds SIG et des bases de données nécessaires à la gestion du SPANC et l'alimentation des bases de données (base SIRET, BD, Adresses...) ;

Considérant que l'acquisition d'un logiciel métier en ANC en full web constitue la première d'une démarche qui amènera le SPANC vers la dématérialisation de ses procédures et la mise en place de plateformes d'échanges de données afin de faciliter leur accès aux pétitionnaires, de renforcer leur fiabilité et d'améliorer les délais de traitements ;

Considérant que les objectifs recherchés et les résultats escomptés sont les suivants :

- Améliorer le traitement des données, la fiabilité et le suivi des démarches pour les pétitionnaires ;
- Amener le SPANC au plus près de l'utilisateur (permanences dans les communes) ;
- Améliorer l'accès des démarches SPANC aux usagers ;
- Limiter l'utilisation du papier ;
- Renforcer la dématérialisation des procédures ;
- Optimiser les ETP et SPANC en automatisant certaines démarches ;
- Diminuer les déplacements des techniciens du SPANC en leur permettant une plus grande mobilité de travail ;

Considérant que le logiciel permettra de traiter les dossiers avec le plus de précision en associant les fonds cartographiques des zones sensibles (périmètres de protection de captages, zones de baignades, zone à enjeu environnemental) ;

Considérant les différentes actions pour la réalisation de l'opération, à savoir :

- Sélectionner le candidat et l'offre de prestation pour le logiciel en full web ;
- Démarrer la prestation (installation du logiciel, rapatriement de la base de données, test de la base et du logiciel par les agents du SPANC) ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses

Logiciel ANC	43 360,00 €
Total (HT)	43 360,00 €

Recettes

CAP NORD	43 360,00 €
Total (HT)	43 360,00 €

Considérant l'avis favorable de la commission mixte finances-subvention en date du 02 juin 2021 pour le plan de financement de l'acquisition du logiciel ANC ;

Considérant que les travaux ne commenceront qu'après réception de la notification des cofinanceurs.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

Approuve le plan de financement de l'acquisition du logiciel ANC, comme suit :

Dépenses

Logiciel ANC	43 360,00 €
Total (HT)	43 360,00 €

Recettes

CAP NORD	43 360,00 €
Total (HT)	43 360,00 €

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 15

Contre : 00



Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 02 Août 2021

 Le Président 
Bruno Nestor AZEROT